

Programme PHC-Utique géré par le CMCU
APPEL A PROPOSITIONS 2017

Tunis, le 22 février 2016

La coopération interuniversitaire franco-tunisienne est financée par le ministère tunisien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), et les Ministères français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Elle est structurée dans le cadre du Partenariat Hubert Curien-Utique (PHC-Utique) sous forme de projets de recherche mixtes. Ce programme est géré par le Comité Mixte pour la Coopération Universitaire (CMCU) sous la responsabilité d'un Co-président français et d'un Co-président tunisien.

Types de projets concernés

- Le partenariat doit impliquer **au moins une équipe de chaque pays**.
- **Une thèse en cotutelle** doit impérativement être mise en place la première année du projet.
- Le programme pourra financer la mobilité de **2 doctorants en cotutelle maximum par projet**. Chaque allocation couvre **9 mois de séjour du doctorant sur les 36 mois de thèse, répartis sur 3 ans avec des séjours annuels de 3 mois**.
- Le programme pourra financer la mobilité de juniors (doctorants ou jeunes post-doctorants) en codirection franco-tunisienne dans les conditions définies ci-dessous (moyens accordés).
- Une expérience de coopération préalable, au moins informelle, est souhaitable.
- Tous les domaines de recherche sont concernés par cet appel à proposition.

Une attention particulière sera réservée aux projets :

- Qui impliquent des partenariats socio-économiques
- Qui encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays

Critères d'éligibilité

- Le dossier de candidature doit être saisi en ligne de façon commune par les partenaires français et tunisiens et déposé par le chef français du projet sur le site de Campus France (<http://www.campusfrance.org/fr/page/connectez-vous>). Il doit mentionner la composition des équipes et les moyens demandés, sous peine de non examen du dossier.
- Le programme PHC « Utique » s'adresse uniquement aux équipes tunisiennes et françaises n'ayant pas déjà de projet de coopération en cours.

Comité de sélection

- Chaque projet soumis est évalué par des experts de chaque partie.
- Pour la **partie tunisienne**, les experts sont désignés par le MESRS. Le co-président tunisien se chargera de la synthèse de l'expertise tunisienne à soumettre au Comité Mixte franco-tunisien pour la Coopération Universitaire (CMCU).
- Pour la **partie française**, l'expertise est faite d'une part, par la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'enseignement Supérieur (MEIRIES) du MENESR et d'autre part, par les experts désignés par le co-président français du Comité. Ce dernier synthétise l'expertise française à soumettre au CMCU.
- Enfin, le CMCU, constitué d'experts et d'institutionnels français et tunisiens, sélectionne les projets.

Modalités de fonctionnement et de suivi des projets retenus

- La durée des projets est de **3 ans maximum**.
- Les financements sont accordés sur une base annuelle, le montant accordé étant variable d'une année sur l'autre. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée. Ils ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.
- La **reconduction** pour une nouvelle année est conditionnée par un **respect intégral** des conditions suivantes : une **consommation** optimale des crédits alloués pour l'année en cours, la mise en place d'une **thèse en cotutelle**, et par la remise obligatoire d'un **bilan annuel d'activités commun** aux 2 parties, **au plus tard pour le 31 décembre** de l'année en cours.
- Les **bilans** sont déposés sur le portail de Campus France et simultanément une copie doit être adressée aux co-présidents français et tunisien. Ils comportent notamment l'indication des publications et communications produites par le programme PHC-Utique.
- Les consignes générales sont transmises lors de la notification d'acceptation du projet et peuvent être amendées par notification spécifique.
- Ces **bilans** sont communiqués aux **experts** qui donnent leur avis sur le déroulement du projet. Cet avis conditionne le financement pour l'année suivante.
- D'une façon générale, **toutes les publications rédigées dans le cadre du projet du programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales et diaporamas) **devront explicitement mentionner le soutien du programme PHC « Utique », avec le n° du projet concerné**. Exemple de formulation pour les « Aknowledgements »: « This work was financially supported by the “PHC Utique” program of the French Ministry of Foreign Affairs and Ministry of higher education and research and the Tunisian Ministry of higher education and scientific research in the CMCU project number 17GXXXX. ».
- Les modalités de gestion sont présentées dans le **manuel « Modalités de gestion des moyens »** envoyé aux chefs de projets **retenus** lors de la notification des moyens.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projet de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le **document ci-joint**, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Moyens accordés

- Les **moyens accordés par la France** couvrent des dépenses de mobilité des partenaires et de l'appui logistique. Ils sont généralement compris entre 6 000 et 10 000 €.
Pour la mobilité, la prise en charge concerne :
 - **Les frais de voyage des missionnaires français** : remboursement sur frais réels dans la limite de **450€** par aller-retour France/Tunisie.
 - Les indemnités de séjours en France des juniors tunisiens : **45€/Jour**.
 - Les indemnités de séjours en France des étudiants tunisiens en cotutelle : **45€/Jour**.
 - Les indemnités de séjours en France des post-docs tunisiens : **45€/Jour**.
- Les **moyens accordés par la Tunisie** sont généralement compris entre 3 000 et 6 000€.
Ces moyens couvrent :
 - Les indemnités de séjours des chercheurs français en Tunisie : **120 DT/jour**.
 - Les indemnités de séjours des seniors tunisiens en France : **200 DT/jour**.
 - Les frais de voyage des juniors, cotutelles, post-docs et seniors tunisiens.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées (rubrique « [FAQ et contact](#) »).

- Lancement de l'appel à propositions : **22 février 2016**
- Date limite de dépôt des candidatures : **18 avril 2016**
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **octobre 2016**
- Démarrage des projets retenus : **01 janvier 2017**

Modalités pratiques de candidature

- Chaque projet est saisi en ligne par les 2 chefs de projet concernés. Lorsque la rédaction du projet est terminée, le dossier doit être déposé (validé) sur le site de Campus France (<http://www.campusfrance.org/fr/page/connectez-vous>). Cette validation est réalisée par le chef de projet français.
- **Pour la partie tunisienne**, une fois le dossier déposé sur le site de Campus France, le partenaire tunisien du projet doit obligatoirement adresser un exemplaire de ce dossier à la **Direction Générale de la Recherche Scientifique**, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Avenue Ouled Haffouz - 1030 Tunis, en deux versions:
 - Un dossier complet sur CD-ROM constitué d'un seul fichier au format PDF.
 - **Un dossier revêtu des signatures des chefs d'établissements** de tutelle des équipes tunisiennes impliquées.
 - Une copie du dossier validé doit être envoyée, **dans les délais**, par courrier électronique à l'adresse suivante: tunisie.coop.univ@gmail.com

Saisie en ligne des dossiers

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Consulter les modalités de [saisie en ligne des dossiers](#) de candidature.

Contacts pour le programme

Pour la partie tunisienne

Madame GAMMOUDI Dhouha

S/Directeur des programmes de partenariat scientifique euro-méditerranéen et multilatéral
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis
Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51
e-mail : tunisie.coop.univ@gmail.com
Site Web : www.mes.tn

Professeur Mohamed NEJIB LAZHARI

Co-président tunisien du PHC UTIQUE
Directeur Général de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Avenue Ouled Haffouz 1030 Tunis
Tél: +216 71 833 200
E-mail : mednejib.lazhari@mes.rnu.tn

Pour la partie française

Monsieur Nicolas BREAND

Sous-direction des échanges scientifiques et de la recherche
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
27 rue de la convention, 75732 Paris Cedex 15
nicolas.breand@diplomatie.gouv.fr

Professeur Philippe GRIEU

Co-président PHC UTIQUE
Université de Toulouse, UMR AGIR
INP-ENSAT
31326 Castanet-Tolosan
grieu@ensat.fr

Monsieur Guillaume STAHL

Ambassade de France, Institut Français de Tunisie
87 avenue de la liberté
1080 Tunis
guillaume.stahl@institutfrancais-tunisie.com